

**Trail de Massereau - samedi 18 septembre 2021 à partir de 10h,  
1990, route d'Aubais, 30250 Sommières  
Règlement des courses**

**Conformément aux dernières réglementations sanitaires du 9 août, il sera demandé aux concurrents comme aux organisateurs présents sur le site soit:**

- **La présentation du pass sanitaire (schéma vaccinal complet)**
- **Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures**
- **Un certificat de rétablissement de la Covid-19**

**Art.1 Comité d'organisation :**

Le Trail de Massereau est organisé par la Ligue contre le cancer, antenne de Sommières, dans le cadre de l'anniversaire des 15 ans du Camping du Domaine de Massereau à Sommières. **Tous les bénéfices des courses seront intégralement reversés à La Ligue contre le cancer, antenne de Sommières**

Le siège de l'organisateur se situe, à la mairie de Sommières 30250, 27 quai Gaussorgues - Tél 06 12 19 07 57- Mail : denise.garriga@sfr.fr

**Art.2 Participation :**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement, des modalités d'inscription et notamment de **la charte du coureur post Covid-19**. En s'inscrivant au Trail de Massereau, il en accepte toutes les clauses et son inscription vaut pour signature de la charte.

Nous vous suggérons le téléchargement et l'utilisation de l'application 'TousAntiCovid' préalablement à votre venue sur l'évènement.

App Store: <http://apps.apple.com/app/id1511279125>

Google Play: <http://play.google.com/store/apps/details?id=fr.gouv.android.stopcovid>

**Une autorisation parentale doit être fournie pour les enfants mineurs.**

Seules seront prises en considération les inscriptions complètes (bulletin de participation + certificat médical + autorisation parentale et/ou copie de licence) accompagnées du règlement de l'inscription.

**Pour l'année 2021, le nombre de concurrents est limité à 500 sur les deux épreuves chronométrées**

**Art.3. Inscriptions en ligne jusqu'au vendredi 17/09 avant 12:00**

### **Art.3.1 Inscriptions par courrier :**

Les inscriptions **uniquement en individuel**, pourront également être adressées par voie postale pour une réception au plus tard le **09/09/2021 - 13h** à :

Endurance Chrono - BP74 -  
30310 VERGEZE

Les bulletins d'inscription sont également disponibles à l'office du tourisme de Sommières

#### **a. Tarif course adultes : 15 €**

Course n°1 à partir de cadets nés avant 2006: les inscriptions doivent nous parvenir au plus tard le 17/09/2021 avant 12:00 par internet ou par voie postale

#### **b. Tarif randonnée (non chronométrée): 5 € pour les adultes**

### **Pas d'inscriptions sur place le jour de la course**

### **Art.3.2 Certificat médical**

Un certificat médical est obligatoire pour tous les coureurs y compris les enfants. Le certificat médical doit présenter une absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied **en compétition**.

**Il devra être téléversé sur le site d'inscription ou remis (photocopie) aux organisateurs lors du retrait du dossard le samedi 18 septembre 2021 à partir de 8h30**

Au regard de l'article L.231-2-1 du Code du Sport, les participants doivent être titulaires :

- soit d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un "Pass' j'aime courir", délivrée par la fédération française d'athlétisme en cours de validité à la date de la manifestation,
- soit d'une licence compétition délivrée par la FF Tri (Fédération française de triathlon), la FFCO (Fédération Française de Course d'Orientation) ou la FFPM (Fédération Française de Pentathlon Moderne), en cours de validité à la date de la manifestation,
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- ou, pour les autres participants, titulaires d'un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied **en compétition** ou de la non contre-indication à la pratique de

l'athlétisme **en compétition** datant de moins d'un an. Le document, original, sera conservé par l'organisateur.

**Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.**

**Foreign participants are required to provide a medical certificate of no contraindication to the practice of athletics or running in competition, even if they hold a competition license issued by a federation affiliated with the IAAF. This certificate must be written in French, dated, signed and allow the doctor's authentication, whether or not the latter is established on the national territory. If it is not written in French, a French translation must be provided.**

Tout autre document présenté sera rejeté.

**Dossiers incomplets :** En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, les inscriptions de ces participants ne pourront en aucun cas être validées.

#### **Art.4 Engagement :**

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Seules sont tolérées les raisons médicales (voir Art. 4.1).

Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement est hors course. Le dossard doit être entièrement lisible lors de la course, porté et placé sur le torse. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **Art.4.1 Garantie annulation :**

Il sera possible de se faire rembourser son inscription sur justificatif médical après la manifestation.

#### **Art.5 Retrait des dossards :**

Les dossards sont à récupérer le samedi 18 septembre 2021 à partir de 8h30 :

Trail de Massereau  
Camping de Massereau  
1990 route d'Aubais  
30250 Sommières

Pour retirer votre dossard, vous devez, obligatoirement, être en possession d'une pièce justifiant votre identité. Pour retirer le dossard de quelqu'un d'autre, vous devez, obligatoirement, être en possession d'une pièce justifiant votre identité plus la pièce d'identité ou une copie justifiant l'identité de cette ou ces personnes en cas d'inscription par équipe. Seuls les dossards dont le dossier est complet seront donnés aux concurrents.

#### **Art.6 Port du dossard :**

Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine et ne peut en aucune manière, être modifié, réduit de taille, partiellement visible.

#### **Art.7 Service Médical :**

Une antenne médicale sera sur place pendant le déroulement de la manifestation, elle peut décider à tout moment de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale.

#### **Art.8 Sécurité :**

En accompagnement, les engins motorisés sont formellement interdits sur les parcours des courses.

#### **Art. 9 Comportement**

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant dont le comportement nuirait au bon déroulement ou à l'image de l'événement (état d'ébriété, prosélytisme politique ou religieux, etc....)

#### **Art.10 Assurances :**

Responsabilité civile : Les organisateurs et les bénévoles sont couverts par une police souscrite auprès de:

SMACL ASSURANCES, 141 rue Salvador Allende - 79031 NIORT CEDEX 9

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement (assurance responsabilité civile).

#### **Art. 11 Vols :**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.

#### **Art.12 Résultats :**

Ils seront uniquement disponibles sur le site d'Endurance chrono

[https://www.endurancechrono.com/fr/Trail\\_de\\_Massereau](https://www.endurancechrono.com/fr/Trail_de_Massereau)

Les participants acceptent que les résultats soient publiés sur la page de l'évènement et sur celui de la société de chronométrage. Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA par courrier postal.

### **Art.13 Récompenses :**

Pour la course n°1 - 15 km - une récompense pour les **3 premiers au scratch** (homme et femme). Une coupe et un week end pour deux personnes dans une chambre insolite aux Prés du Roi à Massereau (petit déjeuner inclus et balnéo)

Une coupe pour le premier de chaque catégorie (homme et femme). Pour les masters, toutes les nouvelles catégories sont récompensées. Pas de cumul de récompenses.

Pour la randonnée comme pour le trail une loterie à partir des numéros de dossards avec de nombreux lots. Vous serez prévenu par email

- Séjours au Camping du Domaine de Massereau 5\*
- Une nuit dans une chambre insolite – Tonneau – Hôtel Les Prés du Roi
- Bouteilles de vin
- Journée au Parc Aquatique avec accès au Spa, Sauna et Hammam
- etc.

### **Art.14 Cas de force majeure :**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne serait effectué.

### **Art. 15 Droit à l'image :**

Tout coureur autorise expressément les organisateurs du Trail de Massereau, ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course et ce, pour une durée illimitée.

### **Art.16 Informatique et Liberté :**

Chaque concurrent accepte que son nom, prénom et date de naissance apparaissent dans la liste des inscrits. Sauf opposition écrite, ces informations pourront être communiquées aux sociétés partenaires de l'évènement.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de modification et de suppression de données personnelles les concernant, en faisant une demande par écrit à :

Trail de Massereau  
Mairie de Sommières  
30250 Sommières

### **Art.17 Horaires, distances, catégories concernées**

Tous les départs seront donnés sur la voie verte au niveau du Domaine de Massereau à Sommières

<b><u>Course n°1</u></b>
<b>Distance : 15 km (1 boucle) – Départ : 10 h 00</b> Participants H/F nés avant 2006 (à partir de cadets)
<b><u>Randonnée (H/F) non chronométrée</u></b>
<b>Distance: 8 km (1 boucle) - Départ 10 h 15</b>
<b>- 11h30 Remise des récompenses</b>